

L'Assemblée Nationale vote un

**PERMIS DE TUER
POUR LES FLICS !**



**Face à l'impunité policière,
organisons la riposte !**

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes



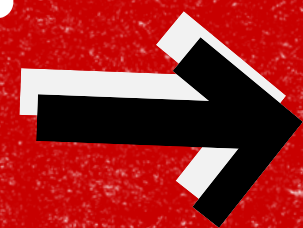
L'Assemblée nationale vient de franchir un nouveau seuil dans la construction d'un État autoritaire.

En adoptant la proposition de loi instaurant une présomption de légitime défense, et, **dans les faits, une présomption de légalité des tirs**, pour les forces de l'ordre, le pouvoir politique choisit toujours son camp : **celui de la police, de l'ordre sécuritaire, de l'impunité d'État.**

Lorsqu'un policier tire, blesse ou tue, il ne doit jamais être cru sur parole. Il ne peut y avoir aucune présomption de légitimité quand c'est l'État qui exerce la violence.

Ce texte inverse cette logique. Il ne protège pas la population : **il protège l'appareil répressif.** Il crée plus d'impunité. Il ne répond pas aux violences sociales : il arme juridiquement ceux qui les répriment.

C'est un déplacement insupportable de la charge de la preuve. Demain, les victimes, leurs proches, leurs familles, souvent déjà confronté·es au deuil, à la précarité, au racisme institutionnel, au mépris médiatique et à la violence judiciaire, devront redoubler d'efforts pour démontrer que l'État n'avait pas le droit de tirer. **Autrement dit : quand l'État tue, il partirait avec une longueur d'avance.**



Nous refusons cette logique. La police servira toujours les intérêts du pouvoir bourgeois. Nous savons qui sera visé en premier. Les jeunes racisé·es, les habitant·es des quartiers populaires, les personnes exilées, les sans-papiers, les travailleur·ses précaires, les militant·es, les personnes Igbti, les personnes déjà contrôlées, humiliées, surveillées et frappées par la police seront les premières exposées à cette nouvelle protection légale de la violence d'État.

Ce texte n'arrive pas de nulle part. Il s'inscrit dans une séquence longue : loi sécurité globale, criminalisation des mobilisations sociales, répression des quartiers populaires, violences policières contre les mouvements écologistes, féministes, antiracistes, syndicaux et étudiants, multiplication des nasses, gardes à vue militantes, interdictions de manifester, intimidations administratives et judiciaires, etc..

L'université n'est pas hors du monde. Nous, étudiant·es, connaissons déjà cette répression : occupations évacuées, blocages criminalisés, cortèges nassés, étudiant·es frappé·es, militant·es fiché·es, syndicats intimidés, campus surveillés. La loi qui protège les tirs policiers relève de la même logique que celle qui envoie les forces de l'ordre contre les piquets de grève, les assemblées générales, les occupations étudiantes et les mobilisations contre la précarité.



Pendant que les étudiant·es crèvent de faim, renoncent aux soins, dorment dans des logements insalubres ou abandonnent leurs études faute de moyens, **l'État trouve toujours le temps et l'argent pour renforcer son arsenal répressif**. Pas d'argent pour les bourses, les logements, les universités, les repas à prix social, les services de santé, mais **toujours plus de moyens pour contrôler, réprimer, ficher, mutiler et tuer**. **Cette loi est une loi de classe**, elle protège celles et ceux qui maintiennent l'ordre social contre celles et ceux qui le subissent. Elle protège la violence institutionnelle contre les vies populaires. Elle protège l'État contre ses victimes.

Il n'y aura pas de justice tant que les enquêtes sur les violences policières seront confiées à des institutions dépendantes du même appareil policier. Il n'y aura pas de justice tant que les familles devront se battre seules contre la machine d'État. Il n'y aura pas de justice tant que la parole policière pèsera plus lourd que les vies qu'elle détruit.

Solidaires Étudiant·e·s exige le retrait immédiat de cette proposition de loi et l'abandon de toute présomption de légitime défense ou de légalité des tirs au bénéfice des forces de l'ordre.

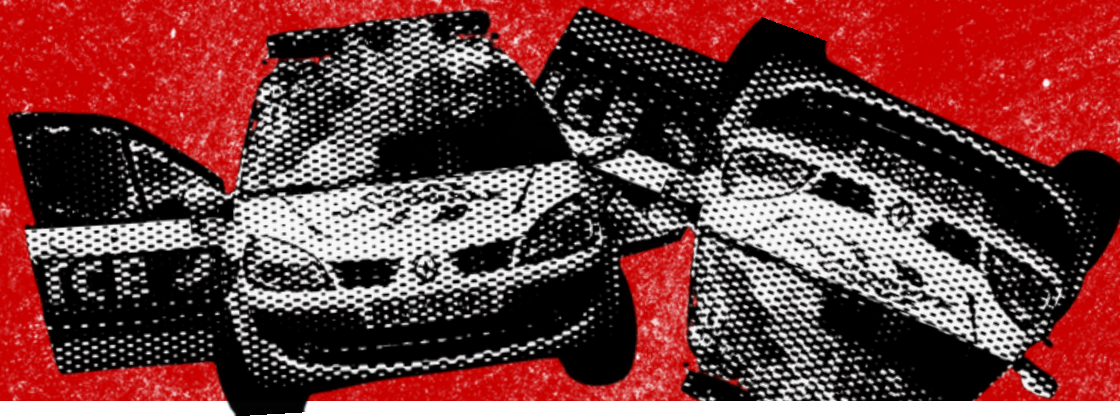




Nous revendiquons l'abrogation des dispositifs ayant élargi l'usage des armes par la police, l'interdiction des armes mutilantes dans le maintien de l'ordre, l'interdiction des techniques d'immobilisation dangereuses, la dissolution des brigades violentes et racistes, la fin des contrôles au faciès, la création d'un organe réellement indépendant chargé d'enquêter sur les violences policières, et la protection effective des victimes, familles et témoins, et en conclusion **l'abolition de la police, le bras armé de l'état capitaliste bourgeois.**

Nous revendiquons aussi l'arrêt immédiat de la criminalisation des mouvements sociaux, syndicaux, antifascistes, antiracistes, féministes, écologistes et étudiants. **Les colères populaires ne sont pas un problème d'ordre public : elles sont la réponse légitime à un système violent.**





Face à l'État policier, notre réponse doit être collective.

Nous appelons les organisations syndicales, collectifs de quartiers, associations antiracistes, organisations de jeunesse, collectifs féministes, écologistes et forces sociales à construire **une riposte commune contre l'autoritarisme, le racisme d'État et l'impunité policière.**

Nous ne laisserons pas l'État transformer ses armes en droit, ses violences en ordre public, et ses morts en dommages collatéraux.

Face à leur monde autoritaire, nous opposons notre **solidarité de classe**, et face à leur police, nous opposons nos **luttés**. Afin de faire vivre cette solidarité de classe, nous remercions et saluons la **collecte de don 1 euro contre les violences policières** qui vise à prendre nos responsabilités et reconstruire la dignité des familles endeuillées et survivantes de violences policières.

